

# En quoi les décrets sur la neutralité nous concernent-ils ?

## LES ÉLÈVES

- ✗ les élèves sont éduqués au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant;
- ✗ l'école ne privilégie aucune doctrine relative à ces valeurs fondamentales;
- ✗ l'école ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir;
- ✗ l'école respecte la liberté de conscience des élèves;
- ✗ l'école garantit à l'élève ou à l'étudiant, selon son degré de maturité le droit d'exercer son esprit critique et d'exprimer librement son opinion sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par tout moyen du choix de l'élève et de l'étudiant, dans le respect de ces droits de l'homme, de la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, et dans le respect du règlement intérieur de l'établissement;
- ✗ la liberté de manifester sa religion ou ses convictions et la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions;
- ✗ aucune vérité n'est imposée aux élèves, ceux-ci étant encouragés à rechercher et à construire librement la leur.

## LES ENSEIGNANTS

- ✗ le personnel de l'enseignement forme les élèves à reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain;
- ✗ il traite les questions qui touchent la vie intérieure: les croyances, les convictions politiques ou philosophiques, les options religieuses de l'homme, en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des élèves;
- ✗ il s'abstient, devant les élèves, de toute attitude et de tout propos partisans dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux, qui sont d'actualité et divisent l'opinion publique;
- ✗ il amène les élèves à considérer les différents points de vue dans le respect des convictions d'autrui;
- ✗ il refuse de témoigner en faveur d'un système philosophique ou politique, quel qu'il soit;
- ✗ il veille à ce que sous son autorité ne se développent ni le prosélytisme religieux ou philosophique, ni le militantisme politique organisés par ou pour les élèves;
- ✗ les titulaires des cours de religions reconnues et de morale inspirée par ces religions, ainsi que les titulaires des cours de morale non confessionnelle inspirée par l'esprit de libre examen, s'abstiennent de dénigrer les positions exprimées dans les cours parallèles;
- ✗ les cours de religion ou de morale, là où ils sont légalement organisés, le sont sur un pied d'égalité; ils sont offerts au libre choix des parents ou des étudiants; leur fréquentation est obligatoire.

## LES IDÉES

- ✗ les faits sont exposés et commentés avec la plus grande objectivité possible;
- ✗ la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé;
- ✗ chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste.